

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Roxane Bélec](#)

<https://www.cadre21.org/membres/6e381bdb2ef09ba6c2efb9dc>

Date d'obtention : 2023-05-17 20:17:58

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

La méthode d'intervention est valide et doit être suivie étape par étape selon la trousse. Les intervenants ne sont pas des mandataires du service de police. En aucun temps, l'adulte qui intervient doit demander de voir les images ou vidéos qui sont soupçonnées de pornographie juvénile. Les appareils sont saisis et mis dans les sacs scellés prévus à cet effet. Les policiers doivent être contacter rapidement lorsqu'on soupçonne des actes de malveillance. De la documentations est disponibles pour les parents des jeunes impliqués (instigateurs ou victimes). Seuls les intervenants formés, dans les établissements secondaires qui se trouvent sur un territoire où la trousse sexto est utilisés par les corps policiers peuvent utiliser la trousse. La méthode d'intervention sexto a été récompenser.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je me sens complètement en confiance, puisque la méthode est claire et très structurée. La méthode s'applique à chaque cas de sextage. C'est aussi rassurant de savoir que les dégâts seront limitées, sachant que les cas se règlent en moins de quatre jours en moyenne.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Ne jamais demander à voir les images en question. Vérifier s'il est question d'intentions malveillantes. Saisir les appareils électroniques. Ne pas questionner l'instigateur s'il a des intentions malveillante. Contacter les policiers pour qu'ils poursuivent l'intervention.